



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
3 décembre 2015
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre
Quarante-troisième session
Paris, 1^{er}-4 décembre 2015

Point 5 c) de l'ordre du jour

Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto
Modalités visant à accélérer la délivrance, le transfert
et l'acquisition continus d'unités de réduction
des émissions au titre de l'application conjointe

Modalités visant à accélérer la délivrance, le transfert et l'acquisition continus d'unités de réduction des émissions au titre de l'application conjointe

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a poursuivi l'examen des modalités visant à accélérer la délivrance, le transfert et l'acquisition continus d'unités de réduction des émissions au titre de l'application conjointe, conformément au paragraphe 16 de la décision 1/CMP.8.
2. Le SBI a achevé l'examen de cette question.

